

LE MICRO-CRÉDIT DU *Crédit Municipal de Nîmes*

LE MICRO-CRÉDIT *social*

Le micro-crédit personnel est destiné aux **personnes exclues du système bancaire classique** :

- du fait de leurs revenus trop faibles
- de la fragilité de leur situation professionnelle

Il a généralement pour objet :

- l'accès au logement, à l'éducation ou à la formation,
- l'accès à l'emploi et la mobilité (achat/réparation de véhicules),
- l'équipement ménager de première nécessité
- l'équipement au TIC (équipement informatique...)
- des dépenses consécutives à un accident de la vie (divorce, maladie, handicap, chômage, ...),
- des dépenses de santé,
- des dépenses liées à l'amélioration énergétique ou à l'accessibilité du logement.

Sont exclus :

- les dépenses liées à la création et/ou au financement d'une entreprise commerciale, artisanale ou individuelle,
- le rachat de crédit(s) ou de dette(s) diverse(s),
- le financement d'une trésorerie.

LES PERSONNES *concernées*

LES CRITÈRES :

Personnes entrant dans une catégorie suivante :

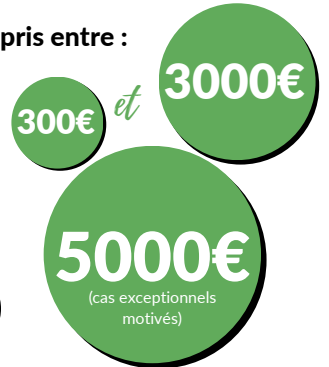
- Travailleurs ou retraités en situation précaire et/ou aux ressources limitées,
- Étudiants, apprentis,
- Accidentés de la vie (suite à divorce, maladie, handicap, chômage...)

- De nationalité Française ou de l'espace Schengen, titulaire d'une pièce d'identité française, d'une carte de séjour ou de résident en cours de validité (et valable durant toute la durée du prêt),
- Résident fiscal français,
- Dont les revenus mensuels, cumulés avec ceux de leur éventuel conjoint ou partenaire co-emprunteur, sont au minimum égal au montant du RSA, disposant d'une capacité de remboursement,
- En situation objective d'exclusion du crédit ou devant faire face à une situation d'urgence ou de première nécessité,
- N'étant pas inscrites aux fichiers de la Banque de France : FICP et FCC,
- N'étant pas en situation objective de surendettement, ou ne faisant pas l'objet d'une procédure de surendettement ni de rétablissement personnel, ni d'aucune autre procédure de faillite, de redressement ou de liquidation judiciaire, que ce soit en qualité de particulier, de profession libérale ou de commerçant.

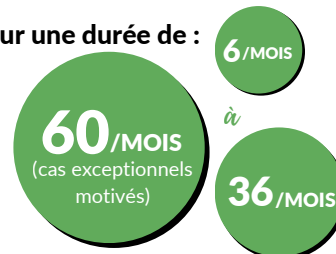


MONTANT ET DURÉES *des prêts*

Les montants sont compris entre :



Pour une durée de :



Pour l'achat d'un véhicule :

4000€

sur

48/MOIS

VOTRE CONTACT *privilegié*

AGENCE DE NÎMES

Monsieur Chapuis
Tél. : 04 66 36 66 46
8 rue Guizot
30000 NÎMES

AGENCE DE MONTPELLIER

Monsieur Ben Amar
Tél. : 04 67 92 62 25
39 Av. Georges Clémenceau
34000 MONTPELLIER

AGENCE DE CARCASSONNE

Madame GUETTOUCHE
Tél. : 04 68 11 45 10
29 boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE

AGENCE DE PERPIGNAN

Madame MOULARD
Tél. : 04 68 35 34 33
37 Avenue du Général De Gaulle
66000 PERPIGNAN

AGENCE DE BÉZIERS

Madame GONZALES
Tél. : 04 48 76 58 76
29 Av. Georges Clémenceau
34500 BÉZIERS